

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 9 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET** : Requalification du groupe scolaire Jean-Moulin – demande de subvention au titre du fonds vert.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO et M. HUYGHUES DES ETAGES a donné pouvoir à Mme DAHOU.

**Publication électronique le : 13 juin 2023**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.


**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. RINA-BASILIO.

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé



Veronique DESNOUES

Veronique DESNOUES

**2023-377 Requalification du groupe scolaire Jean-Moulin – demande de subvention au titre du fonds vert.**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire des Chaises, la commune de Saint Jean de la Ruelle a décidé d'engager la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin (une école maternelle, une école élémentaire, un restaurant scolaire) comme équipement emblématique du futur quartier, en l'inscrivant dans la nouvelle trame viaire du quartier, en agrandissant et en réorganisant les locaux scolaires afin de répondre à l'évolution démographique et à l'objectif de mixité sociale.

Il s'agit de moderniser les bâtiments et leurs équipements au regard des normes actuelles d'usage, de confort thermique et acoustiques, d'exigences de sécurité et d'accessibilité, et d'atteindre un objectif de sobriété énergétique pilotée et mesurée.

L'opération sera réalisée dans le cadre d'un marché global de performance, qui engage les attributaires du marché sur les performances énergétiques des bâtiments.

Ce projet structurant mobilise plusieurs partenaires qui participeront à son financement.

Dans ce cadre et afin de se conformer à la demande de la Préfecture, alors même que le Conseil Municipal a délégué cette compétence au maire par une délibération du 27 mai 2020, ce dernier doit autoriser la commune à solliciter une subvention au titre du fonds verts sur partie rénovation énergétique des bâtiments (partie élémentaire et restauration scolaire) et au titre de la DSIL pour la reconstruction et l'extension de l'école maternelle.

Ces deux demandes de subvention représentent chacune 11 % du coût du projet (soit 22 % de façon cumulée). Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Maîtrise d'œuvre	700 000 €	DSIL	1 000 000 €
Aménagements extérieurs	450 000 €	ANRU	2 400 000 €
Gros œuvre, clos et couvert	4 000 000 €	CRST	800 000 €
Corps d'état secondaires	1 100 000 €	CAF (périscolaire)	300 000 €
Lots techniques	1 500 000 €	Fonds vert	1 000 000 €
Ecole Provisoire	200 000 €	Autofinancement	3 600 000 €
Exploitation Maintenance	160 000 €		
Frais	990 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 100 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 100 000 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 31 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 31 mai 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Donne son accord** pour la réalisation du projet de requalification du groupe scolaire Jean-Moulin selon les modalités financières présentées ci-dessus,



**Sollicite** auprès de l'Etat deux subventions d'un montant de 1 000 000 € chacune, soit 22 % du montant HT des travaux, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds vert,

**S'engage** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 39,6 % du montant HT,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération,

**Dit** que le montant des dépenses et recettes correspondantes seront traduites dans les différents budgets liés à l'exécution du projet, dans le cadre d'une autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP).

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

Veronique DESNOUES